



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 10642

Texte de la question

M Jean-Louis Dumont tient à exprimer à M le ministre de la défense son émotion face à une rumeur persistante concernant les conditions du rapatriement des corps des gendarmes tombés dans l'exercice de leurs fonctions en Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, il souhaite connaître le déroulement des opérations de ce transfert, tant au départ qu'à l'arrivée, vers la métropole, et être informé des cérémonies qui ont été organisées et de l'hommage rendu à ces militaires, ceci afin de couper court à toute campagne de désinformation.

Texte de la réponse

Reponse. - La levée des corps des quatre gendarmes tombés en Nouvelle-Calédonie a eu lieu au funérarium de Nouméa le 28 avril 1988 en présence des autorités locales et d'un peloton d'honneur. Lors de leur acheminement en métropole, une chapelle ardente a été dressée dans le pavillon de réception de l'aéroport de Roissy et deux pelotons de gendarmes ont assuré une garde d'honneur. Le ministre de la défense et de nombreuses personnalités se sont inclinés sur les dépouilles et ont salué les familles présentes. Le 2 mai 1988, les obsèques des victimes se sont déroulées successivement à Villeneuve-d'Asq, Nogent-le-Rotrou et Nantes en présence du directeur général de la gendarmerie nationale et des autorités administratives, judiciaires et militaires locales. À cette occasion, les honneurs militaires ont été rendus par des détachements de gendarmes et il a été procédé aux remises de décoration à titre posthume. En outre, ces militaires ont été cités à l'ordre de la Nation.

Données clés

Auteur : [M. Dumont Jean-Louis](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10642

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1186